Date de parution: 09/02/2023





Bulletin d'informations

DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

Depuis le 1er janvier, l'EHPAD a mis en place la dématérialisation des factures. Par conséquent, les factures des prestataires extérieurs (coiffeuses, podologues...) ne seront plus envoyées par l'établissement.

L'établissement propose de donner les coordonnées (adresse postale et mail) du référent administratif, en charge de la facturation, aux prestataires extérieurs afin de faciliter l'envoie de leur facture. Il vous est donc demandé de contacter l'établissement si les référents administratifs des résidents sont opposés à cette démarche avant le 17 février 2023.

Les résidents qui souhaitent régler eux-mêmes les factures pourront continuer à régler directement aux prestataires extérieurs.

MARQUAGE DU LINGE

L'établissement vient d'acquérir une machine afin de marquer le linge. Par conséquent, le linge ne sera plus envoyé à l'EHPAD d'Etrelles.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2023, le marquage du linge est inclus dans le prix de journée. Aussi, il est demandé de déposer tout nouveau linge non marqué, à l'accueil de l'établissement dans un sac identifié au nom du résident. Il sera alors marqué par le service de la lingerie et déposé ensuite dans l'armoire du résident.

